

FORMATION GÉRER LA PERFORMANCE DU SI

La formation Gérer la performance du SI sur 3 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec les méthodes et principes clés d'administration d'un système d'information. Des aspects économiques aux aspects techniques en passant par l'aspect organisationnels, vous aurez une vue d'ensemble des bonnes pratiques à adopter en termes d'optimisation de performance

PROGRAMME

1/ Partie I : Gouvernance et chaîne de valeur

2/ Adopter une démarche globale pour son SI

- Piloter le SI par analyse de la valeur
- Créer de la valeur pour l'entreprise avec le SI

3/ CoBiT ou ITIL® : Modéliser les activités du SI

- Arbitrage en fonction de l'intérêt économique
- Prestations, catalogue et facturation de la DSI

4/ Tracer la performance du SI en production à l'aide d'outils

- Connaître les indicateurs de suivi et disponibilité
- Établir des plans qualité et sécurité
- Utiliser les tableaux de bord
- Utiliser les enquêtes de satisfaction

5/ Gérer des applications : La vision métier

- Mesurer le coût et la valeur ajoutée des projets
- Mesurer le coût et la valeur des maintenances
- Calculer le ROI et le taux de rendement

6/ Gérer des projets pour des produits à créer ou implanter

- Connaître les différents logiciels et progiciels
- Appréhender l'architectures techniques
- Connaître les solutions réseaux et télécoms

7/ Acheter des prestations informatiques et gérer la sous-traitance

- Connaître les bons créneaux
- Choisir les bonnes formes de contrat et d'engagement
- Choisir les bonnes formes de suivi
- Le mode projet : régie, forfait et autres formes
- Le processus : TMA, infogérance et ASP

8/ Partie II : De la gouvernance aux mécanismes opérationnels

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2270 euros

3 jours

MG855

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houily au
01 42 62 91 86

OBJECTIFS

- Maîtriser les clés du pilotage du Système d'Information
- Optimiser continuellement la performance technico-économique du SI
- Visualiser les sources de progrès économique, organisationnel et technique

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Responsables informatique
- Directeurs informatique
- Personne en charge du pilotage du SI

DATES INTER-ENTREPRISES

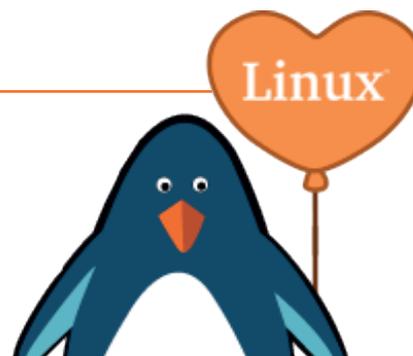
A distance
01/04/2021, 07/10/2021,
Paris
01/04/2021, 07/10/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76
Tel : 01 42 62 91 86
www.openska.com



9/ La relation avec les MOA : Structures et procédures

- Effectuer le suivi et les maintenances
- Suivre les évolutions du SI en production
- Appréhender la notion de portefeuille de travaux
- Appréhender les notions de lotissement et de versions

10/ Déployer des projets en lien avec l'approche économique produits

- Projets pilotés par les fonctions métiers et livrables associés
- Réduire les risques
- Mesurer la qualité
- Appréhender la démarche de réception des travaux

11/ Les procédures et outils d'information documentaire

- Implanter au niveau des métiers utilisateurs
- Implanter au niveau des versions applicatives
- Implanter au niveau des configurations techniques
- knowledge management : pérennité des connaissances

12/ Organisation globale du SI : Méthodes et procédures

- Appréhender les aspects projets et la maintenance
- mettre en place l'accompagnement au changement
- Entretenir les compétences par la formation et le tutorat
- Les pistes d'optimisation de performance individuelle

13/ Partie III : Professionnalisme et maîtrise du SI

14/ Appliquer des solutions globales à l'entreprise

- Les solutions liées aux chaînes et outils
- d'intégration applicative et d'informatique décisionnelle
- Visualiser ces solutions : EAI, ETL, BPM...

15/ Mise en place d'urbanisation et d'architectures applicatives

- Panorama des cartographies et outils de développement
- Utiliser les outils de mise au point et déploiement
- Connaître les plateformes et environnements dédiés

16/ Connaître les stratégies de pointe pour le Système d'Information

- Maîtriser la RetD
- Savoir associer état de l'art et innovation

17/ Manipuler des architectures techniques

- Appréhender les serveurs et postes de travail,
- Les différents systèmes, réseaux et télécoms
- Utiliser les outils de fiabilisation du SI
- Sécuriser ses accès

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

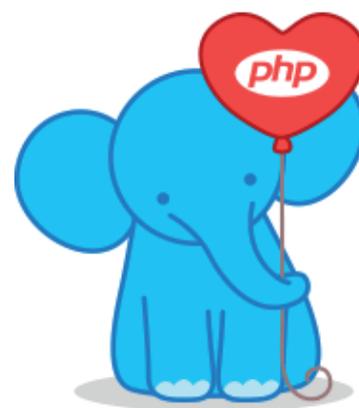
ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75